



Programme régional Ecotourisme

Modalités de candidature, échéances et engagements

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Région Grand Est www.grandest.fr/aides rubrique « Appel à projets ». Vous y trouverez :

- la notice de présentation et de cadrage du Programme régional Ecotourisme ;
- les informations quant aux modalités de candidature, aux échéances et aux engagements réciproques ;
- le dossier de candidature à renseigner.

Ce dossier peut être renseigné manuellement ou en direct sur le fichier excel (cliquer sur chaque case pour saisir votre texte et enregistrez le formulaire ainsi complété), à imprimer pour signatures et à envoyer **sous format numérique** à l'adresse suivante : ecotourisme@grandest.fr

Contacts pour tous renseignements :

- **Site de Strasbourg : Martine SCHALL**, Direction des Sports et du tourisme - Région Grand Est
Tél : 03 88 15 67 89 - E-mail : martine.schall@grandest.fr
- **Site de Metz : Sandrine BAUCHAT**, Direction des Sports et du tourisme - Région Grand Est
Tel : 03 87 33 60 61 – E-mail : sandrine.bauchat@grandest.fr
- **Site de Chalons : Karen BINDI**, Direction des Sports et du tourisme - Région Grand Est
Tel : 03 26 70 31 52 – E-Mail : karen.bindi@grandest.fr
- **Agence d'Attractivité de l'Alsace : Valentine DEDINGER**, Pôle Qualité de l'accueil
Tél. : 03 89 29 81 48 - E-mail : v.dedinger@alsace.com

Montage du dossier / Partenariats

Les dossiers de candidature seront présentés conjointement **par le porteur de projet et l'office de tourisme du territoire** sur lequel est organisée la prestation (signature conjointe du dossier de candidature). Les projets présentés favoriseront, dans la mesure du possible, les partenariats avec d'autres structures ou prestataires touristiques du territoire (Parcs Naturels Régionaux, guides - accompagnateurs, restaurateurs, producteurs locaux...).

Le calendrier des prestations attendues correspond à la période allant du 1^{er} mai au 15 novembre 2018.

Les prestations retenues seront intégrées dans les bases régionales d'information touristiques par l'OT du territoire, cosignataire du dossier et partenaire du projet.

Echéances

Pour les prestations 2017, reconduites en 2018 :

Les porteurs de projets sont invités à communiquer leur demande de reconduction, avec les éventuelles modifications, dès que possible et **au plus tard le 28/02/2018**.

Pour les nouvelles candidatures :

Les dossiers de candidature peuvent être déposés à tout moment. **Cependant, seuls les dossiers déposés à la Région avant le 31 mars 2018 pourront, s'ils sont retenus, être intégrés dans le plan de communication régional 2018** (cf rubrique communication). Les dossiers déposés après le 31 mars 2018 sont susceptibles d'être intégrés au programme 2019.

Instruction des dossiers

L'instruction des dossiers est assurée par la Région Grand Est, avec l'appui technique de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, du CRT Champagne-Ardenne, du CRT Lorraine et d'un groupe d'experts.

Le porteur de projet ayant déposé sa candidature avant le 31 mars 2018 sera informé dans la semaine du 23 avril 2018 des suites réservées à sa demande.

Dans l'hypothèse où son projet est retenu, il confirmera sa participation au programme et fournira les pièces complémentaires suivantes :

- une copie de son (ses) diplôme(s) ou sa licence garantissant sa capacité à exercer l'activité programmée ;
- les attestations justifiant d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les participants pour les sorties organisées. L'organisateur s'engageant à respecter les conditions de sécurité ;
- l'attestation d'enregistrement de son activité auprès des services compétents, en fonction de son statut : Registre des associations, Registre du Commerce et des sociétés, etc.
- les demandes d'autorisation nécessaires pour emmener le public dans les milieux ou sur les sites nécessitant des autorisations particulières (autorisation domaniales, etc.).

Au cours de son activité, l'organisateur s'engage à respecter la réglementation spécifique des espaces naturels protégés, dont les réserves naturelles régionales, nationales et les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes. Le cas échéant, il s'assure auprès des propriétaires de l'autorisation d'accéder aux sites prévus dans sa prestation.

Inscription dans une démarche qualité

Le porteur de projet s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa prestation, qui sera soutenue par la Région Grand Est et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace (en charge du suivi du programme pour la Région Grand Est) par la production et la mise à disposition d'outils de mesure de la satisfaction client. Il s'engage notamment à :

- faire renseigner un questionnaire de satisfaction par les participants (selon le modèle fourni) et recueillir leurs appréciations à l'issue de la prestation ;
- remplir en tant qu'organisateur une fiche d'évaluation à l'issue de chaque prestation pour rendre compte de son déroulement.

Il communique ces éléments à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, qui assurera le suivi qualité du programme régional Ecotourisme Grand Est.

Communication

Le programme Ecotourisme régional est relayé par un plan de communication et des actions de promotion au plan régional ainsi que la mise à disposition d'outils de communication :

- pour chaque activité ou visite retenue, un rédactionnel de présentation et un reportage photo ;
- pour l'ensemble du programme, un calendrier régional des visites écotouristiques, qui fera l'objet d'outils et d'actions de promotion spécifiques (site internet, insertion presse, réseaux sociaux, événementiels, etc).

A noter que les seules les candidatures parvenues à la Région avant le 31 mars 2018 pourront, si elles sont retenues, être intégrées dans le plan de communication régional 2018.

Il sera proposé aux prestataires des rencontres, notamment sur la communication et la visibilité de l'offre pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les partenaires du programme régional.

L'organisateur s'engage à contribuer par ses propres supports et outils à la promotion du programme régional.

Il est un relais d'information et de promotion du programme régional auprès des participants à ses prestations. Il leur communique le programme régional et les invite à s'en faire les ambassadeurs.

A noter qu'un site de type « centre de ressources » dédié au Programme régional écotourisme est à la disposition des porteurs de projets et des acteurs du réseau. L'ensemble des documents y sont en ligne. N'hésitez pas à le consulter

www.grandest-ecotourisme-pro.com